



1^{ER} FORUM RÉGIONAL DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ORGANISÉ PAR LA RÉGIE RÉGIONALE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
À L'ESPACE DEWAILLY, AMIENS
LE 6 FÉVRIER 2019



SYNTHÈSE DES ATELIERS PARTICIPATIFS PROPOSITIONS



PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



PRÉAMBULE **FRÉDÉRIC NIHOUS**

*Conseiller régional Hauts-de-France délégué à la politique énergie et à la transition énergétique,
Président du Service public de l'efficacité énergétique*

Dans les Hauts-de-France, les chiffres de la précarité énergétique sont plus qu'inquiétants : encore 1 ménage sur 5 se trouve en grande vulnérabilité énergétique face au coût de l'énergie et 68% des logements de la région sont énergivores (étiquettes E, F, G), soit une facture de 1 600 euros à plus de 2 200 euros par an, uniquement pour le chauffage !

Dans la Région, la pauvreté des propriétaires, s'élève à 8%, soit un écart de moins d'un point avec la France métropolitaine. Les taux varient sur le territoire. De 5,6% dans l'Oise à 9,1% dans l'Aisne.

Il y a plusieurs raisons à cette précarité énergétique dans notre région. D'une part, le climat régional, bien sûr, qui nécessite une consommation de chauffage importante. D'autre part, davantage de ménages vivent dans des maisons individuelles ou dans des logements anciens plus énergivores (55% des logements ont été construits avant 1970, contre 47% en France métropolitaine, soit avant que n'aient été mises en place les premières réglementations énergétiques). Ce constat concerne plus particulièrement l'Aisne (62% des logements datent d'avant 1970), le Nord (57%) et la Somme (56%).

C'est pourquoi, la Région a souhaité s'engager durablement dans le défi de la rénovation du logement, pour répondre prioritairement à ces problématiques sociales. Mais également pour des questions économiques et environnementales aux côtés de l'ensemble des partenaires de la rénovation énergétique.

Mon collègue et regretté Philippe Rapeneau et moi-même avons à l'époque travaillé avec l'ensemble des partenaires publics et privés pour trouver les meilleures réponses. Aujourd'hui, je reprends le flambeau et j'ai l'honneur de reprendre son siège de président du SPEE pour continuer à travailler ensemble sur nos outils régionaux et passer d'une étape expérimentale à celle plus durable d'une politique d'ambition pour les années à venir.

Aussi, notre objectif est-il d'homogénéiser les politiques régionales d'efficacité énergétique sur notre nouveau périmètre afin de proposer un dispositif unique adapté aux opportunités et aux problématiques locales, et pour l'ensemble des habitants de la région, sans conditions de ressources.

En effet, rappelons-nous que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV, article 188) prévoit la réalisation d'un Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE). Elle confie aux régions la coordination de l'élaboration et la mise en œuvre du PREE.

La Région Hauts-de-France a aussi adopté le 30 mars 2017 une délibération définissant le cadre stratégique d'intervention régionale pour la massification de la réhabilitation du parc de logements privés, et a souhaité s'engager dans une nouvelle voie.

Elle permet de poser un cadre stratégique d'intervention en lien avec la loi TECV, et qui pourra se développer en partenariat étroit avec les territoires de projets et les professionnels du bâtiment.

Ce cadre stratégique s'organise autour de six points :

- ✓ la mise en place d'un PREE (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique),
- ✓ des conventionnements avec les différents partenaires, publics et privés, de la rénovation énergétique,
- ✓ l'internalisation d'une plate-forme d'expertises spécifiques au sein du service Habitat-Logement,
- ✓ le développement d'outils favorisant la massification de la rénovation énergétique des logements privés : passeport énergétique, caisse d'avance, plate-forme d'échanges particuliers-entreprises (mise en relation entre l'offre et la demande),
- ✓ un repositionnement de la Région vis à vis des opérateurs de tiers financement,
- ✓ l'accompagnement des ménages dans la réhabilitation de leurs logements.



Le Président du SPEE avec les administrateurs : Maryse Fagot, Frédérique Leblanc et Jean-Michel Serres

Tout n'a pas encore été mis en place, le chantier est vaste. Mais le but est d'avoir un effet levier auprès des propriétaires et de renforcer le dialogue territorial dans le cadre de la mise en œuvre de ce cadre stratégique, par exemple et notamment avec la mise en place de guichets uniques dans les territoires.

La Régie a un rôle à jouer dans le cadre de la massification de la rénovation énergétique; c'est évident !

Pour preuve, depuis 2014, le SPEE a permis de rénover 1458 logements pour un montant de travaux de 38 millions d'euros réalisés par des entreprises locales dans 93% des cas, pour 421 emplois sauvegardés ou créés ! C'est un bilan plus que positif à la fois pour le tissu économique local, pour le confort et le pouvoir d'achat des usagers et puis bien sûr, pour la planète !

Les premières campagnes de mesure montrent que les économies réelles sont en moyenne de 47% et les économies sur la facture en moyenne de 42%, ce qui permet de couvrir les mensualités d'un crédit à hauteur de 62% en moyenne ! En clair, transition énergétique et pouvoir d'achat ne sont pas incompatibles, au contraire !

Désormais, nous devons passer de l'expérimentation à la massification et cela ne pourra se faire sans vous !

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
UN FORUM COLLABORATIF POUR TIRER DES LEÇONS ET OUVRIR DES PERSPECTIVES	
1 ^{re} PARTIE	6
COMMENT FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?	
Clé de réussite 1	6
Déployer des stratégies spécifiques selon le contexte, urbain ou rural	
Clé de réussite 2	12
Faciliter l'accès à la rénovation énergétique au plus grand nombre	
Clé de réussite 3	14
Développer une communication cohérente et ciblée	
2 ^e PARTIE	17
COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE RÉNOVATION ?	
Clé de réussite 1	17
Accompagner la montée en compétences des professionnels vers la performance énergétique globale	
Clé de réussite 2	20
Développer la fonction coordination des travaux	
Clé de réussite 3	22
En milieu rural, articuler marché de la rénovation énergétique et de l'adaptation au vieillissement	
Clé de réussite 4	23
Mettre en place un système d'évaluation de la qualité	
3 ^e PARTIE	24
COMMENT IMPLIQUER DURABLEMENT LES COLLECTIVITÉS ?	
Clé de réussite 1	24
Animer une dynamique de dialogue territorial	
Clé de réussite 2	27
Engager politiquement l'échelon local	
CONCLUSION.....	28

UN FORUM POUR TIRER DES LEÇONS ET OUVRIR DES PERSPECTIVES

Le 6 février 2019, la Région organisait le 1er Forum régional du service public de l'efficacité énergétique. L'événement a rassemblé plus d'une centaine d'acteurs engagés au coeur des territoires - élus locaux, techniciens de la rénovation, partenaires publics et privés, représentants d'organisations professionnelles.

Le temps d'une journée, ils ont partagé connaissances et retours d'expérience du SPEE, dans l'objectif de co-construire des perspectives pour faire de la rénovation énergétique de l'habitat un levier de développement - en termes environnemental, social et économique - pour la région Hauts-de-France. Un temps fort placé sous le signe :

✓ **DU BILAN** : après quatre années d'expérimentation, la Régie du SPEE a pu dresser un bilan de son activité et présenter ses résultats concrets. **L'enjeu** : tirer les leçons des réussites, mais aussi constater les difficultés rencontrées, pour capitaliser et alimenter la réflexion régionale sur la mise en place prochaine du Programme Régional d'Efficacité Énergétique (PREE) de la Région Hauts-de-France. **Une ambition partagée** : pérenniser et déployer la dynamique en cours ; poser les fondements d'une politique régionale à la fois homogène et adaptable aux spécificités des territoires.

✓ **DES PERSPECTIVES POUR DEMAIN** : la mise en place du PREE constitue une opportunité d'engager les acteurs des territoires et les professionnels du bâtiment dans une dynamique inclusive de co-construction. Un exercice de dialogue territorial que le Forum du 6 février s'est employé à mettre en oeuvre, en créant les conditions du rassemblement et de la réflexion collective sur l'enjeu de massification de la rénovation énergétique du parc de logements privés en Hauts-de-France.

Pour répondre à ce double objectif, le Forum a été organisé en trois temps :

✓ **des tables-rondes en matinée** : elles ont permis de faire intervenir des acteurs clés pour évoquer trois volets de la rénovation énergétique : la rénovation des logements individuels, la structuration du marché de la rénovation énergétique et la rénovation des copropriétés.

✓ **un atelier collaboratif sur l'après-midi** : il a permis de mettre les participants en situation de travailler ensemble à identifier des clés de réussite et formaliser des préconisations et pistes concrètes d'action pour relever le défi de la massification. Trois problématiques leur ont ainsi été proposées, en ateliers et sous-groupes :

- le passage à l'acte des ménages, en particulier des ménages en précarité énergétique.
- la montée en qualité des projets de rénovation vers la performance énergétique.
- les conditions de l'implication durable des collectivités locales.

✓ **l'envoi d'un formulaire en ligne**, il a donné l'occasion aux participants d'apporter des précisions et de nouveaux éléments de réponse dans la quinzaine qui a suivi le Forum.

L'équipe de la Régie du SPEE se félicite de la dynamique qui a porté cette journée, et qui a permis de réaliser la présente synthèse. Celle-ci a été conçue pour valoriser et porter à la réflexion les réalités, attentes et enseignements des territoires ; et pour être un jalon du dialogue territorial constructif, pérenne et synonyme de renforcement des coopérations au niveau régional et local.

**Merci à l'ensemble des participants du Forum, sans lesquels ce travail n'aurait pu aboutir.
Bonne lecture !**



1^{re} PARTIE

COMMENT FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

En Hauts-de-France, la politique de rénovation énergétique vise à apporter une réponse concrète au phénomène de précarité énergétique des ménages. Les chiffres prouvent l'urgence sociale : **1 ménage sur 5 en région est en grande vulnérabilité face au coût de l'énergie ; 68% des logements peuvent être qualifiés de "passoires thermiques"**. L'ambition est de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à la rénovation, et tout particulièrement les ménages précaires, dont une part non négligeable de personnes âgées.

De l'avis de l'ensemble des contributeurs au Forum, cela passe par une communication et un accompagnement adaptés. **Cela posé, une des grandes leçons du Forum est la nécessité d'adopter des stratégies différenciées au regard des spécificités des territoires urbains et ruraux.**



CLÉ DE RÉUSSITE 1

DÉPLOYER DES STRATÉGIES SPÉCIFIQUES SELON LE CONTEXTE, URBAIN OU RURAL

Pour les participants du Forum, apporter des réponses efficaces sur les clés du passage à l'acte des ménages vulnérables - qui plus est dans une optique de massification de la rénovation énergétique - nécessite de mobiliser une approche différenciée des réalités urbaines et rurales.

Un point d'accord qui s'est traduit par l'expression globale d'un besoin d'acquiescer une connaissance plus fine des réalités territoriales : profils des publics en situation de précarité énergétique et typologie des logements à rénover prioritairement. Les ressources existent certes (données INSEE sur les dates de construction du bâti, observatoire du climat notamment) mais sont approximatives, et insuffisantes pour alimenter l'action. Sur ce sujet, les participants ont exprimé les attentes suivantes :

- Proposition 1** ✓ **Développer la connaissance des publics en situation de précarité énergétique** pour mieux identifier les points de blocage spécifiques au passage à l'acte, et construire des actions adaptées.
- Proposition 2** ✓ **Mettre à la disposition des collectivités des outils pour mieux cibler les logements énergivores**, type thermographie aérienne par drone.
- Proposition 3** ✓ **Construire une batterie d'indicateurs** permettant aux acteurs locaux - notamment ceux les plus en proximité avec les populations - d'être en mesure de détecter et alerter sur les situations d'inconfort thermique et de précarité énergétique.
- Proposition 4** ✓ **Favoriser les expérimentations de mesure, de suivi et d'accompagnement renforcé** des usages en termes de consommations énergétiques en direction des ménages modestes et très modestes.

TÉMOIGNAGE **ALICE MORCRETTE**

Directrice de la Régie du Service public de l'efficacité énergétique



“ Depuis nos débuts, nous mettons en oeuvre un suivi post-travaux des ménages. Cela permet à la fois d'évaluer la satisfaction des ménages, de mesurer en continu le confort et les consommations d'énergie, mais aussi d'accompagner les personnes dans leurs usages. S'agissant des ménages modestes et très modestes, le SPEE expérimente en partenariat avec Eco-Co2 un programme baptisé **MAGE - Mesurer et Accompagner pour Garantir des Économies** - qui propose aux familles un accompagnement renforcé. Cela pour agir aussi sur les comportements en termes de consommations, ce qui représente une condition de réussite non négligeable pour permettre d'optimiser durablement les consommations d'énergie. ”

TOUCHER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES URBAINS

Pour les participants issus des territoires urbains, la capacité à toucher massivement les populations en précarité énergétique passe par des actions spécifiques en direction des trois cibles prioritaires que sont :

Proposition 1

LES PROFESSIONNELS LOCAUX DE L'ACTION SOCIALE

- Mobiliser, sensibiliser et informer les travailleurs sociaux et acteurs associatifs agissant en direction des publics en difficulté (CCAS, service social départemental, acteurs de l'insertion par le logement...) pour en faire des relais d'information et de conseil auprès des publics en fragilité (personnes âgées, handicapées, très modestes...).
- Décloisonner et créer de la transversalité entre les services municipaux en lien avec les problématiques relatives au logement : salubrité, action sociale, environnement...

Proposition 2

LES BAILLEURS PRIVÉS

- Un enjeu fort vu leur poids dans le parc de logement privé ancien et du rôle très social que ce parc peut jouer localement.
- Informer et développer un argumentaire spécifique pour convaincre les bailleurs privés d'engager des travaux.
 - Réaliser une étude pour objectiver les économies de charge, l'augmentation de la valeur patrimoniale et de la valeur locative dans l'habitat collectif privé rénové. Cela pour disposer d'éléments de preuve à l'appui du passage à l'acte des bailleurs privés.

Proposition 3

LES COPROPRIÉTÉS PRIVÉES

- Poursuivre la généralisation du service public de la rénovation énergétique, et du mécanisme de tiers-financement, qui représentent des leviers indispensables pour déclencher des rénovations énergétiques en copropriété.
- Sensibiliser et coordonner les syndicats privés, pour qu'ils facilitent les projets de rénovation en copropriété.
- Toucher de manière plus large les acteurs de la copropriété : syndicats, conseils syndicaux, copropriétaires, associations et syndicats de copropriétaires pour susciter davantage d'implication de leur part.

ZOOM SUR LA COPROPRIÉTÉ

TÉMOIGNAGE **RAPHAËL CLAUSTRE**

Directeur de la SEM Île-de-France Énergies



“ Pour massifier les projets de rénovation en copropriété, il faut être en capacité d'identifier des solutions de financement pour 100% des copropriétaires. Cela pour garantir des programmes de travaux consensuels tout en restant ambitieux. Cela demande que les copropriétaires privés aient une meilleure compréhension des opportunités économiques et non économiques à rénover leur habitat collectif.

La première clé est de développer une vision large de la rentabilité d'un tel projet, qui engage tout un faisceau de motivations : économies sur la facture d'énergie certes, mais aussi anticipation des hausses futures des prix de l'énergie, de l'augmentation de la fiscalité sur l'énergie, embarquement de l'efficacité énergétique dans les travaux d'entretien / ravalement, investissement dans la valeur verte de son logement, inversement, protection contre la décote grise de son logement...

La deuxième clé est de mobiliser des indicateurs compréhensibles et appropriables par les ménages copropriétaires, en agissant sur l'acceptabilité financière du projet. L'indicateur de l'effort mensuel à consentir (“de combien je vais être plus pauvre chaque mois au regard

de ma mensualité de remboursement”) est un indicateur pertinent, car la gestion de sa trésorerie mensuelle est un repère parlant et familier pour les personnes. ”

TÉMOIGNAGE **LAURENT GAYRAL**

Responsable Financement et copropriétés, Régie du SPEE

“ La grande différence d'un projet de rénovation en copropriété avec le logement individuel, c'est l'échelle de temps de réalisation des projets : entre 6 à 12 mois pour un logement individuel ; de 2 à 4 ans pour une copropriété.

Autre point névralgique : la prise de décision n'est plus individuelle. Il y a un collectif à convaincre, avec des copropriétés qui peuvent être structurées via un conseil syndical et/ou un syndic professionnel, ou pas. L'enjeu est donc important de construire une relation avec le collectif, pour convaincre chacun des copropriétaires.

Cela avec un passage obligatoire à ne pas rater : l'assemblée générale, qui a lieu une fois pas an. L'accompagnement prend donc une dimension très spécifique, dans le temps long. ”



ZOOM SUR LA COPROPRIÉTÉ

TÉMOIGNAGE **JEAN-PIERRE TETU**

Membre du Conseil Syndical de la copropriété Jean Moulin, Amiens



“ En 2010, notre copropriété a vécu une panne de chaudière et une déficience de la toiture. Certains copropriétaires, dont moi-même, se sont demandés si ce n'était pas l'occasion d'isoler. Mais le syndic de l'époque n'a pas suivi, face à la complexité des dossiers à monter. On s'est contenté d'un changement de chaudière, et de la réfection de la toiture avec le minimum pour déclencher les aides gouvernementales : l'injection de 8 cm de mousse polyuréthane.

Mais la copro a continué à se dégrader. Avec les constats suivants : une facture de gaz anormalement élevée, des appartements qui se vendaient moins vite et moins bien, et des problèmes de confort significatifs. Entre les logements des premiers étages et ceux des derniers, on pouvait mesurer 10°C de différence de chauffe ! Cela a conduit les plus motivés d'entre nous à investir le conseil syndical en 2015 pour amener le débat.

Mais c'est surtout l'opportunité du SPEE qui a rendu le projet de rénovation globale possible, tant sur le plan financier que sur celui de l'accompagnement technique. Grâce aussi à la mobilisation du conseil syndical, qui doit être moteur pour la réussite de ce type de projet.

Avec le programme de travaux réalisés, les projections que nous avons réalisées montrent une bascule de 18 000 euros de facture annuelle de gaz à 6 832 euros, c'est-à-dire une moyenne de 63% d'économies. Alors qu'au démarrage du projet, il avait été prévu une moyenne théorique de 46% d'économies d'énergie. C'est une pleine satisfaction pour l'ensemble des copropriétaires, qui aujourd'hui envisagent déjà des suites au projet avec la mise en place de compteurs individuels.

Notre projet prouve que le Service public de l'efficacité énergétique est nécessaire, pas seulement pour répondre à des enjeux environnementaux, mais aussi en termes de cohésion sociale. Beaucoup de nos copropriétaires n'envisageaient même pas au début qu'un tel projet était possible. Aujourd'hui, ils sont en confiance et se montrent volontaires pour aller plus loin. ”



TOUCHER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Pour les participants issus des territoires ruraux, la capacité à toucher les publics les plus en précarité énergétique passe avant tout par la mise en oeuvre d'une logique de très grande proximité, presque de "main à main". La dimension "circuit court" des actions est centrale. Au service de cette stratégie, les participants ont priorisé trois types d'acteurs à mobiliser prioritairement :

Proposition 1

LES ARTISANS, RELAIS DE PROXIMITÉ

- Structurer et développer le rôle des artisans en tant que prescripteurs de la rénovation énergétique dans les territoires ruraux. Ils ont déjà un relationnel fort avec les habitants, insuffisamment exploité.
- Accompagner les artisans pour créer le réflexe d'embarquer des travaux de rénovation énergétique à l'occasion de travaux d'adaptation du logement (au vieillissement, au handicap) - Voir Partie 2, clé de réussite 3
- Imaginer une forme de valorisation financière de ce rôle de médiateur de proximité de l'artisan (écoute et détection des besoins, première information et mise en confiance qui nécessitent davantage des compétences relationnelles que techniques, qui reposent sur une démarche de conseil et une approche globale des besoins des personnes).

Proposition 2

UN GUICHET LOCAL APPUYÉ SUR UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS

- Structurer le maillage local du "guichet unique" par secteurs pertinents, de telle sorte à garantir un service de grande proximité.
- L'échelon intercommunal semble le plus pertinent pour porter le guichet, quoique

insuffisant pour toucher les populations les plus rurales. Dans ces territoires, délocaliser la première information au sein des mairies permettrait de garantir une meilleure visibilité et accessibilité.

- Prévoir une alternative aux démarches et dossiers dématérialisés compte tenu de la réalité des "déserts numériques" sur certains territoires. Permettre de constituer un dossier papier avec un système de traçabilité
- Dépêcher au plus près des habitants une personne chargée d'accompagner au montage des dossiers financiers. Ce professionnel itinérant pourrait être une ressource mutualisée entre l'ensemble des opérateurs locaux (OPAH, SPEE, Anah...).
- Ne pas attendre que les gens viennent, allez au devant des habitants. Cela passe par des modes d'actions adaptées aux réalités rurales (habitat dispersé, population âgée, faible mobilité, ménages très modestes) : visites à domicile, permanences délocalisées dans les mairies, présence sur les marchés et fêtes locales...
- Mobiliser et structurer un réseau de relais de confiance et de grande proximité, notamment pour toucher les habitants les plus "invisibles". Objectif : détecter et délivrer la première information.

• Ces relais peuvent être les postiers, les infirmières libérales, les médecins, le réseau associatif de services à la personne ADMR...

Proposition 3

LE MAIRE, FACILITATEUR ET TIERS DE CONFIANCE

- Impliquer davantage les maires et équipes municipales, pour en faire les premiers relais et "tiers de confiance" à l'échelle de leur territoire
- Sensibiliser et informer élus et secrétaires de mairie, pour favoriser l'inscription de la rénovation énergétique au coeur du projet de territoire (logement, mobilité, environnement, action sociale...).
- Impliquer tous les agents municipaux concernés directement (service habitat, énergie, urbanisme...) et indirectement (CCAS, solidarité, personnes âgées, santé...) au sein de la municipalité, afin de mieux détecter les ménages potentiellement concernés par la précarité énergétique.



TÉMOIGNAGE **JOSÉ FAUCHEUX***Président de la CAPEB de l'Aisne*

On pose souvent que les territoires ruraux sont délaissés. C'est vrai, mais on oublie de dire que la réalité c'est aussi celle d'une forte présence des artisans locaux auprès des habitants. En ruralité, les artisans sont les premiers maillons.

Au fin fond des campagnes, tous les habitants sont à un moment ou un autre nos clients. Ils nous appellent pour une problématique spécifique - une fuite dans le toit par exemple. Si l'artisan a été bien formé, il fera plus que son boulot de couvreur s'il détecte une déperdition thermique. Et Il dispose d'un relationnel avec l'habitant qui fera levier pour obtenir l'écoute des propriétaires sur l'opportunité de travaux énergétiques. Il serait important aujourd'hui de prendre acte du rôle "naturel" d'ambassadeur des artisans en milieu rural ; de continuer à le structurer dans le cadre des organisations syndicales, voire d'envisager de mieux le valoriser, y compris sur le plan économique.

TÉMOIGNAGE **MELVIN DELJEHIER***Chargé de mission transition énergétique, PNR Avesnois*

Pour moi, le dispositif idéal serait un guichet unique avec un réseau d'ambassadeurs locaux (tout type d'horizon confondu) qui communiquent sur le dispositif avec un document unique, qui référence l'ensemble des aides présentes sur un territoire.





CLÉ DE RÉUSSITE 2

FACILITER L'ACCÈS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU PLUS GRAND NOMBRE

Les participants ont identifié deux leviers principaux, en prenant soin de distinguer l'enjeu de l'accessibilité et celui de la simplification des aides, conscients que les marges de manoeuvre au local diffèrent grandement.

LEVIER 1 : Renforcer l'accès aux aides et dispositifs

Cela passe par :

La mise en place d'un dossier unique pour le financement du projet

Proposition 1 ✓ Construire un système intégré de coordination et de coopération entre les différents opérateurs, pour aller vers une harmonisation des statuts, process de traitement des demandes et critères d'éligibilité.

Proposition 2 ✓ Présenter les aides de façon complète et intégrée lors de la proposition de travaux. L'objectif est d'intégrer l'ensemble des aides financières dans le calcul de l'échéancier de remboursement, afin de rassurer et faciliter la prise de décision des ménages. Cela permettrait de communiquer sur un système de dégressivité du montant et du temps de remboursement des travaux, et ainsi de s'appuyer sur un indicateur compréhensible des ménages : celui de l'effort mensuel à consentir.

Une coopération renforcée entre les différents opérateurs

Proposition 1 ✓ Développer les pratiques de collaboration et d'échange d'informations, et construire un langage commun entre les différents opérateurs. Cela passe par :

- l'organisation de temps d'échange entre opérateurs pour apprendre à se connaître, construire des passerelles entre dispositifs. Cela afin que chaque opérateur soit en capacité d'orienter efficacement vers l'interlocuteur le plus adapté à la situation ;
- un travail de vulgarisation et d'harmonisation du langage technique pour faciliter la compréhension, et éviter les ruptures de communication avec les personnes.

Le déploiement de guichets locaux de la rénovation peut faire levier pour faciliter la coopération entre les différents opérateurs, à la condition de **créer et accompagner cette dynamique coopérative** (des opérateurs qui travaillent côte à côte dans un même espace ne suffit pas à créer de la coopération).

TÉMOIGNAGE EMILIE BEURAIN

Responsable Habitat Logement, Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise



Il faudrait faire en sorte qu'il n'y ait pas multitude de dossiers à effectuer, que les transferts entre administrations se fassent automatiquement pour que l'administré ne se retrouve pas perdu et ne sache plus à qui il doit s'adresser. En effet, les aides peuvent être gérées par un PETR, par le SPEE, venir de l'Anah, de la communauté de communes, de la Région, de la caisse de retraite. Pour le citoyen lambda, tous ces dispositifs cumulatifs sont assez obscurs. Il faut gagner en lisibilité, à chaque fois que l'administré reçoit un courrier d'une administration, il est complètement perdu et je reste persuadé que des subventionnements restent en suspens faute de compréhension.”





TÉMOIGNAGE **LIONEL NEUKERMANS**

Technicien de la rénovation, Nord Ouest de l'Oise

“ Sur le sujet de l'accessibilité des aides, je vois trois améliorations qui pourraient fluidifier la conduite des projets : d'abord, mutualiser davantage les données du projet entre les différents dispositifs (justificatifs, données financières et techniques). Ensuite, ouvrir la possibilité pour les opérateurs de déposer en direct les dossiers d'aide pour le compte des particuliers (c'est le cas de l'aide régionale AREL). Enfin, laisser la possibilité à l'opérateur de tiers-financement de percevoir toutes les aides locales, ce qui faciliterait beaucoup le dialogue avec les ménages. ”



TÉMOIGNAGE **EMMANUELLE HARDY**

Animatrice de la plateforme Habitat Rénové de la CA du Compiégnois

“ Mon expérience m'invite à voir les plateformes de la rénovation énergétique comme des lieux dédiés certes à l'accueil et l'information des particuliers. Mais aussi et surtout comme des espaces pour rassembler et coordonner l'ensemble des acteurs locaux de la rénovation énergétique, publics, professionnels et acteurs associatifs (OPAH, Adim, Action logement, EIE, PPR, réseau éco-habitat...). ”



LEVIER 2 : Simplifier et stabiliser les aides

Quand bien même les marges de manoeuvre peuvent être faibles s'agissant des aides qui ne relèvent pas de la puissance publique régionale, les participants ont tenu à exprimer un certain nombre d'attentes et de préconisations pour agir sur le “millefeuille” actuel des aides financières à la rénovation. Cela passe par :

- Proposition 1** ✓ Mettre fin aux aides corrélées à des dépenses de travaux ou équipements spécifiques - par exemple, le crédit impôt transition énergétique CITE, les CEE, les offres à 1€. Elles créent non seulement de la confusion, mais sont souvent synonymes de travaux de mauvaise qualité, et constituent un frein réel à la mise en oeuvre d'une approche globale de la rénovation du bâti.
- Proposition 2** ✓ Faire évoluer les aides pour qu'elles soient davantage adaptées à des projets de rénovation globale et accessibles quel que soit les ressources des propriétaires. En particulier, réviser le seuil d'éligibilité des aides de l'Anah fixé à un gain de consommation énergétique d'au moins 25% pour passer à 40%. Introduire plus d'agilité dans le dispositif.
- Proposition 3** ✓ “Absorber” les frais de dossier du SPEE, afin de lever le frein financier et inciter davantage de particuliers à rénover leur habitat. Mettre en place une subvention régionale pour financer le coût d'entrée du SPEE ou imaginer la création d'une caisse d'avance pour faciliter l'accès à la trésorerie.



TÉMOIGNAGE **PAUL PÉCHON**

Président de la CAPEB Hauts-de-France

“ Il faut en finir avec l'effet millefeuille des subventions à la rénovation, et les effets d'aubaine liés aux subventions type «1 euro» lancées par l'Etat, qui peuvent avoir un effet dissuasif sur les particuliers mais aussi sur les professionnels. ”

Focus sur les propositions exprimées pour faciliter les projets de rénovation en copropriété :

- Proposition 1** ✓ Poursuivre la généralisation du service public de la rénovation énergétique, et des sociétés publiques de tiers-financement, qui représentent des leviers indispensables pour déclencher des rénovations énergétiques en copropriété.
- Proposition 2** ✓ Harmoniser les systèmes d'aide afin que l'ensemble des aides mobilisables soient acquises au moment du vote des travaux - le CITE ou l'éco-prêt à taux zéro sont acquis seulement au moment de la 1^{re} facture, au mieux 18 mois après le vote des travaux. Cela pour en finir avec l'aberration qui consiste à faire voter des personnes sur un programme de travaux sans qu'ils aient une visibilité sur les aides dont ils vont pouvoir bénéficier ("vote en aveugle").
- Proposition 3** ✓ Pour le service public, adopter un positionnement de maître d'oeuvre, interlocuteur unique du conseil syndical et de la copropriété.
- Proposition 4** ✓ Identifier un projet collectif commun, tout en accompagnant individuellement les copropriétaires non éligibles aux aides afin de ne pas les mettre en difficulté. Être en capacité de trouver des solutions de financement adaptées pour chaque copropriétaire.
- Proposition 5** ✓ Intégrer dans l'accompagnement des copropriétés le sujet des assurances, notamment l'assurance dommages-ouvrage. Dans cette optique, augmenter le niveau de contribution du SPEE pour inclure les frais de syndic et l'assurance dommages-ouvrage.



CLÉ DE RÉUSSITE 3

DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION COHÉRENTE ET CIBLÉE

Pour les participants, la communication constitue un levier important, à la double condition de :

- garantir une cohérence entre communication à l'échelle régionale et locale ;
- construire une communication qui soit déclinable au niveau local, pour s'adapter aux spécificités des territoires (en termes de publics prioritaires mais aussi de ressources et moyens).

Sur ce sujet, les participants ont exprimé les attentes globales suivantes :

- Lancer un grand programme de sensibilisation, piloté par la Région et mis en oeuvre dans les territoires localement. Impliquer et valoriser les élus locaux comme légitimes pour relayer cette démarche de sensibilisation au plus près des habitants.

Construire des actions de communication régionales, coordonnables et déclinables localement afin d'adapter les messages dans les territoires au regard des spécificités / priorités en termes de cibles

- Une communication construite en réseau pour garantir une circulation des informations entre services des collectivités, et par voie de conséquence assurer une diffusion plus large auprès des administrés.
- Valoriser les expériences réussies dans les territoires via la presse locale institutionnelle (bulletins régionaux, municipaux, intercommunaux, départementaux...)

COMMUNIQUER DANS LES TERRITOIRES URBAINS

Pour les participants des territoires urbains, la capacité à toucher massivement les populations en précarité énergétique passe par des actions spécifiques en direction des trois cibles prioritaires que sont

Proposition 1

LES MÉNAGES EN POTENTIELLE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Envoyer une information ciblée aux personnes destinataires du chèque énergie
- Mener des opérations de communication directe auprès des habitants (courrier, enquête Internet), pour informer sur les aides existantes

Proposition 2

LES BAILLEURS PRIVÉS

- Informer de manière ciblée les propriétaires bailleurs (argumentaire spécifique, étayé de preuves)

Proposition 3

LES COPROPRIÉTÉS

- Redéfinir la communication institutionnelle sur la rénovation énergétique des copropriétés

dans le sens d'un discours valorisant les notions de confort, de qualité d'usage et d'amélioration de la valeur patrimoniale.

- Développer une vision et un discours larges de la rentabilité d'une rénovation énergétique en copropriété.

Proposition 4

LES PRESCRIPTEURS POTENTIELS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION

- Identifier et communiquer en direction des prescripteurs locaux potentiels : syndicats professionnels, notaires, agents immobiliers...
- Les sensibiliser à une approche plus valorisante de la rénovation énergétique, en lien avec les notions de confort, de bien-être ou de santé, de

valorisation patrimoniale qui constituent des leviers sous-utilisés.

Proposition 5

DES ACTIONS LOCALES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

- Mener des campagnes de sensibilisation à l'échelle des territoires, en mobilisant notamment l'outil de la thermographie aérienne et en organisant des réunions de restitution
- Mettre en place des logements témoins rénovés, outils d'information, de sensibilisation et de démonstration sur les coûts réels en travaux et sur les économies générées sur les consommations énergétiques.



TÉMOIGNAGE **RENAUD DESCHAMPS**

Adjoint au maire d'Amiens, délégué à la rénovation énergétique

La thermographie aérienne représente un très bon outil de sensibilisation auprès des habitants. Notre dernière campagne de cartographie thermique a remporté un vif succès, avec des réunions de restitution qui ont fait salles pleines. Les gens sont en effet curieux de découvrir les résultats pour leur logement, et se montrent alors désireux d'obtenir de l'information pour déclencher un projet de rénovation potentiel.



COMMUNIQUER DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Dans les territoires ruraux, la communication doit de même être adaptée, pour servir au mieux la logique de grande proximité qui, aux yeux des participants, est la plus efficace :

Proposition 1

DES ACTIONS DE COMMUNICATION PROACTIVE ET DE PROXIMITÉ, EN “CIRCUIT COURT”

- Privilégier les démarches volontaires de rencontres en direction des particuliers. Cela peut passer par :
 - la mise en place d'un réseau hyper-local de “Tiers-de-Confiance” (élus, habitants volontaires, CIE, professions libérales...), chargés d'aller au contact des ménages (visites à domicile) et jouer le rôle d'interface avec les opérateurs.
 - l'organisation de balades thermiques pour promouvoir la rénovation énergétique en agissant sur la prise de conscience des déperditions thermiques des logements.
- Proposer des réunions publiques d'informations dans les mairies et les communautés de communes, pour délivrer la “première information”. Y associer les opérateurs locaux pour une information sur les dispositifs existants.
- Une communication à la fois globale, mais aussi ciblée vers les acteurs de terrain en lien avec les publics concernés par la précarisation énergétique : maires, conseils municipaux, agents municipaux, artisans locaux, services sociaux, structures caritatives, aides à domicile...

Proposition 2

LA PRESSE INSTITUTIONNELLE LOCALE COMME PREMIER RELAIS

- Mobiliser la presse institutionnelle : journaux municipaux, intercommunaux, départementaux. Communiquer sur des exemples concrets de réalisation dans chaque commune. Incarner les projets et valoriser les réussites, ce qui pourra créer un effet d'entraînement auprès des résidents propriétaires (“faire comme/mieux que son voisin”).
- Mobiliser l'ensemble des canaux de communication dont disposent les collectivités pour promouvoir la rénovation énergétique (opération de boîitage, flyers, panneaux d'affichage électronique, sites Internet).





2^e PARTIE

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE RÉNOVATION ?

Visant une massification des rénovations dans le parc de logement privé, la nouvelle politique régionale d'efficacité énergétique représente un important levier de croissance pour les professionnels locaux du bâtiment. Principalement mis en oeuvre par les artisans et PME (qui représentent respectivement 71% et 29% des partenaires actuels du SPEE), le marché local de la rénovation continue de se structurer.

Il reste encore un défi à relever : garantir un niveau de qualité globale des chantiers et massifier davantage le réseau des partenaires professionnels. Mis en réflexion lors de l'atelier du Forum, la thématique a donné lieu à l'identification de 4 clés de réussite majeures pour l'avenir.



CLÉ DE RÉUSSITE 1

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS VERS LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE

Pour les participants du Forum, l'objectif est double : sécuriser la bonne atteinte de la performance énergétique globale des chantiers, et accompagner la montée en compétences des professionnels sur leur mission de conseil aux particuliers (agir sur leur capacité à préconiser un bouquet de travaux cohérent, au-delà du périmètre de leur corps de métier). A ce titre, 3 principaux leviers ont été identifiés :

LEVIER 1 : Former les professionnels à la performance énergétique

Le sujet de la formation des artisans passe nécessairement par une poursuite des efforts entrepris par les organisations professionnelles du bâtiment pour structurer une offre de formation de qualité et adaptée aux spécificités des très petites entreprises. En terme d'améliorations, les attentes exprimées vont vers :

Développer la formation "transverse" des artisans à la performance énergétique :

Un des enjeux est de garantir une sensibilisation des professionnels à la nécessaire interdépendance des corps d'état sur un chantier pour garantir une performance globale du bâti.

Cela passe par :

Proposition 1 ✓ une offre de formation couplant approche technique et globale, pour assurer une meilleure compréhension et appropriation du niveau d'exigence minimal, à la fois sur le plan technique et sur le plan de la collaboration inter-corps d'état, pour atteindre une performance énergétique satisfaisante (rénovation globale, BBC compatible)

Proposition 2 ✓ une offre de formation plus souple et accessible pour assurer un niveau de qualification homogène de l'ensemble des salariés d'une entreprise (une des limites actuelles de la formation RGE)

Proposition 3 ✓ une offre de formation couplant apprentissage théorique et mise en situation pratique, pour:

- une meilleure connaissance des sujets clés relatifs à la structuration du marché régional de la rénovation : labellisation RGE, appropriation des outils numériques, modalités des marchés publics, gestion administrative, panorama des aides et dispositifs à la rénovation, rôle des guichets uniques...
- un apprentissage “immersif” et entre pairs, privilégiant la formation sur chantier et ainsi la création de liens entre professionnels locaux de différents corps d'état.

Quelques propositions relatives à la Formation sur chantier :

- Proposer des chantiers témoins et chantiers écoles dans le cadre d'opérations programmées
- Déployer dans les territoires l'offre “Baraque à FIT” du CD2E (plateforme de formation mobile)
- Déployer largement la Formation Intégrée au Poste de Travail (FIT)
- Expérimenter une clause relative aux FIT ou favorisant l'apprentissage local dans les appels d'offre de chantier de rénovation

Tirer parti du numérique pour satisfaire les besoins en formation.

Cela passe par le développement de la formation en ligne, notamment du format MOOC. Une piste intéressante pour faciliter l'accès aux formations dans les très petites entreprises.

Valoriser davantage les métiers de la rénovation énergétique en formation initiale.

Les attentes vont notamment vers la création de “Point énergie” dans les lycées professionnels, et la mise en oeuvre de formations sur chantier accessibles dès la formation initiale.



TÉMOIGNAGE PAUL PÉCHON

Président de la CAPEB Hauts-de-France

“ Il nous apparaît essentiel de stabiliser le dispositif de formation RGE pour les artisans, aujourd'hui régulièrement remis en cause en fonction des ré-orientations politiques (tous les 3-6 ans). Il s'agit d'en revoir les coûts pour la rendre plus attractive et faciliter la formation de l'ensemble des ouvriers d'une entreprise. Ce qui est la condition pour garantir un niveau de compétences suffisant et homogène sur les chantiers. ”

TÉMOIGNAGE FRÉDÉRIC LAROCHE

Responsable Pôle Bâtiment Durable CD2E

“ Le CD2E travaille depuis 2018 avec un consortium d'acteurs à développer la formation sur chantier, via le dispositif “Baraque à FIT”. Il s'agit de containers qui se déplacent sur les chantiers, aménagés pour permettre aux professionnels de trouver un condensé de points singuliers qui nécessitent une attention et un traitement particulier pour atteindre le niveau de performance attendu (étanchéité à l'air, performance de l'enveloppe, etc.). Aujourd'hui, le dispositif se déploie sur 6 centres de formation qui se sont saisis de l'outil et dispensent de la formation au plus près des chantiers. En 2019, plusieurs dizaines de grands projets (collectivités, bailleurs sociaux) vont être concernés par ce dispositif. ”



LEVIER 2 : Développer la formation continue des professionnels

Pour les participants, il est aujourd'hui essentiel d'agir sur la formation continue des professionnels du bâtiment, au-delà de la seule obligation RGE. Cela pour faciliter l'accès à la formation d'un maximum de salariés des petites entreprises artisanales, et pour garantir l'adéquation entre les objectifs de massification et l'évolution de l'offre des professionnels locaux. Dans cette optique, 2 principaux leviers ont été identifiés :

Déployer une offre de formation de proximité, dans les territoires :

Cela passe par :

- Proposition 1** ✓ la poursuite du déploiement régional des plateformes Praxibat, dans la mesure où les formations délivrées reproduisent les conditions réelles de chantier et sont construites autour du thème principal de l'étanchéité à l'air du bâtiment, essentiel pour l'atteinte de performances énergétiques optimales dans le bâtiment.
- Proposition 2** ✓ l'ouverture des formations dispensées par les CFA, GRETA et lycées professionnels aux professionnels locaux. Cela permettrait de proposer aux artisans des formations diversifiées (matériaux bio-sourcés, membranes...) et plus facilement accessibles aux équipes salariées.
- Proposition 3** ✓ l'expérimentation de collaborations avec les fournisseurs de matériaux et les Grandes Surfaces de Bricolage, qui pourraient permettre aux artisans de bénéficier de l'expertise des professionnels du négoce, d'élargir leur connaissance des matériaux, et d'être formés sur la mise en oeuvre de nouveaux produits.

Impliquer davantage les collectivités dans la création d'écosystèmes locaux d'artisans :

Cela peut passer par :

- Proposition 4** ✓ un engagement des collectivités en faveur de la création de liens durables entre artisans du territoire, et entre artisans et techniciens.
A ce titre les participants ont évoqué :
 - l'organisation de **salons ou forum itinérants de l'artisanat**, pour favoriser la création de liens entre les différents corps de métier sur un même territoire, et pour faciliter la rencontre entre particuliers, artisans et organismes financeurs.
 - l'organisation régulière de **réunions d'informations** rassemblant artisans et techniciens. Cela permettrait une meilleure information des professionnels sur les dispositifs d'aide, avec en ligne de mire la perspective d'en faire les premiers relais et "communicants" des futurs guichets locaux. Un enjeu d'autant plus important pour ce qui concerne les territoires ruraux, aux yeux des participants.
 - la **mise à disposition par la collectivité de salles** pour accueillir des formations ou organiser des rencontres entre artisans
 - l'organisation de **visites de chantiers** dans les différents territoires
 - la **mobilisation des COTRI** (contrats de territoire passés entre une collectivité et l'ADEME) pour financer des **formations sur chantier**
- Proposition 5** ✓ la réalisation de **cartographies des artisans par territoire pertinent**, en s'appuyant sur les études Région et Départements. Sur cette base, la collectivité aurait les moyens, en termes de connaissance, de mobiliser largement les professionnels, dans l'optique de créer des réseaux de proximité cohérents et renforcer la collaboration.
- Proposition 6** ✓ la formalisation de **chartes territoriales avec les entreprises locales du bâtiment**, en collaboration avec les fédérations et syndicats professionnels (CAPEB, FFB...). L'objectif : encadrer et structurer la coopération public-privé, et co-définir les modalités de coopération les plus adaptés aux besoins du territoire.



CLÉ DE RÉUSSITE 2

DÉVELOPPER LA FONCTION “COORDINATION DES TRAVAUX”

Pour la grande majorité des participants, l'un des principaux leviers d'amélioration de la performance énergétique globale du bâti rénové repose sur une bonne coordination des travaux, donc des différents corps d'état qui interagissent entre eux sur un chantier. Il s'agit de développer une approche globale de la mise en oeuvre, intégrant systématiquement une fonction coordination. Plusieurs leviers ont été identifiés pour favoriser cette évolution souhaitable :

LEVIER 1 : Développer une offre unique, globale et cohérente

La plupart des propositions co-construites lors de l'atelier vont dans le sens d'une incitation plus forte des professionnels à mettre en place des groupements - qu'ils soient permanents ou non. Cela pour créer les conditions d'une vision globale des projets et une meilleure prise en charge des enjeux de coordination des travaux. Les préconisations des participants vont dans le sens de :

Inciter à concevoir dès le départ des projets de rénovation globale

Cela nécessite :

- Proposition 1** ✓ une conception rigoureuse du projet, dès le départ, condition pour assurer une rénovation globale, menant au niveau BBC ; cela n'empêchant pas de séquencer le projet par étapes successives, pour prendre en compte les capacités financières du ménage.
- Proposition 2** ✓ une prise en charge systématique - y compris en l'absence d'une maîtrise d'oeuvre - du sujet de la coordination des interventions des différents corps de métier. Cela afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes liés à l'enveloppe du bâti (ponts thermiques, système de ventilation, étanchéité à l'air...)



Explorer et favoriser toutes les formes de coordination entre corps de métier

Cela passe par :

- Proposition 3** ✓ sensibiliser et faciliter l'engagement conjoint et solidaire des artisans au sein des territoires. Cela peut passer par une prise en charge de cet enjeu par les organisations professionnelles, avec la mise en place de groupes de travail au sein des fédérations locales, via des appels à projet assortis des moyens financiers adaptés.
- Proposition 4** ✓ en l'absence de maîtrise d'oeuvre, systématiser l'accompagnement technique global via un tiers de confiance. Dans cette optique, généraliser et renforcer le SPEE, qui a fait la preuve de la pertinence d'un accompagnement financier mais aussi technique pour les projets de logements individuels, qui se déroulent souvent sans l'intervention d'une maîtrise d'oeuvre.
- Proposition 5** ✓ encourager davantage le développement à grande échelle des groupements d'entreprises. Pour cela, multiplier l'information et la formation pour inciter et accompagner les entreprises à constituer des groupements permanents.

Proposition 6

✓ expérimenter des modèles économiques innovants, par exemple le cofinancement d'une compétence "coordination du chantier". Ce modèle permettrait à un réseau local d'entreprises de mutualiser une ressource coordination, qui :

- faciliterait le dialogue avec les opérateurs publics de la rénovation et serait un interlocuteur unique pour le ménage propriétaire
- permettrait la réalisation de devis globaux, à la fois plus lisibles (sortir de l'offre éclatée) et orientés vers une meilleure rentabilité du chantier
- prendrait en charge la coordination des interventions des différents corps de métier

Proposition 7

✓ inciter davantage, dans le cadre des appels d'offre, aux réponses en groupement (groupement d'entreprises constitué de manière permanente ou pas)

Proposition 8

✓ Développer le recours aux outils numériques dans une visée d'optimisation de la coordination entre interventions des corps d'état



LEVIER 2 : "Industrialiser" pour massifier les opérations de rénovation

Un autre levier pour conduire à une massification des projets de rénovation réside pour les participants dans le potentiel des dernières innovations techniques et technologiques. Les pistes évoquées vont dans le sens :

Proposition 1

✓ expérimenter la mise en oeuvre d'opérations de rénovations groupées, à l'échelle d'un quartier par exemple, cela dans une logique de mutualisation, d'économies d'échelle et de meilleures maîtrises des coûts. Une piste à privilégier dans un contexte budgétaire contraint.

Proposition 2

✓ soutenir l'innovation dans le domaine des technologies et procédés industriels de rénovation (pré-fabrication des composants, robotique notamment).

TÉMOIGNAGE BRUNO FRIMAT

Directeur régional adjoint de l'ADEME

“ Aujourd'hui il nous faut amplifier et accélérer la rénovation énergétique, pour être en mesure de respecter les engagements pris à l'horizon 2050. Cela implique concrètement de pouvoir rénover en Hauts-de-France de 12 à 13 000 logements de plus par an (soit 63 000 rénovations au total par an). Pour y parvenir, il faut poursuivre la montée en qualification des professionnels du bâtiment. Mais, au regard de ce qui constitue une urgence, il s'agit aussi d'explorer et mobiliser des procédés industriels innovants - sur le modèle notamment d'Energiesprong - et de recourir davantage aux outils numériques. ”





CLÉ DE RÉUSSITE 3

EN MILIEU RURAL, ARTICULER MARCHÉS DE LA “RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE” ET DE “L’ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT”

Pour les participants des territoires ruraux, développer une approche intégrée de la rénovation énergétique et de l’adaptation du logement au vieillissement est particulièrement pertinent vu la composition sociodémographique des campagnes. Dans cette optique, il s’agit d’adopter une acception élargie de la notion de “qualité”, non pas seulement en termes énergétiques, mais aussi en termes d’amélioration de la qualité de vie et d’anticipation du “bien vieillir”. Voici les principales préconisations et attentes exprimées sur ce sujet :

Proposition 1

✓ **Embarquer / intégrer la dimension énergétique à l’occasion de la réalisation de travaux d’adaptation au vieillissement** et inversement, ce qui présente de multiples bénéfices :

- faciliter le passage à l’acte des ménages - notamment les ménages modestes pour qui l’argumentaire axé uniquement sur l’énergie est insuffisamment efficace - en **priviliégiant une approche globale de la qualité/confort de vie** dans le logement.
- mutualiser travaux d’isolation et d’accessibilité, dans une **logique d’économie d’échelle**
- inciter les professionnels concernés à **développer une offre groupée de travaux**

Proposition 2

✓ **Sensibiliser et former les entreprises artisanales à ce double enjeu de la rénovation énergétique et de la perte d’autonomie** en termes de mutualisation des travaux et de coordination entre les différents corps de métiers concernés

Proposition 3

✓ **Développer la mesure des impacts et la valorisation des économies générées** (coûts sociaux évités) par la prise en charge par les artisans de travaux d’accessibilité (maintien à domicile des personnes) ou de mise en conformité (sécurité des personnes) préconisés à l’occasion d’une réhabilitation énergétique



TÉMOIGNAGE THIERRY COLLET

Secrétaire général de la FFB HDF

“ En région, nous avons affaire aujourd’hui à une population qui vieillit. Profiter de la rénovation énergétique pour embarquer des travaux d’accessibilité visant le maintien à domicile des personnes, c’est éviter de revenir trois à cinq ans plus tard pour de nouveaux travaux ; c’est mutualiser au bon moment. Nous avons besoin de construire aujourd’hui cette intégration des marchés de la rénovation et de l’adaptation, d’aller vers une approche globalisante de la rénovation qui tienne compte de ces enjeux sociétaux du “bien vieillir”. ”





CLÉ DE RÉUSSITE 4

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

Dernière condition de réussite mise en exergue dans les contributions des participants : la mise en place d'un système global de suivi, d'évaluation, voire de contrôle, de la qualité des chantiers.

LEVIER 1 : Vers un meilleur suivi des opérations de rénovation

- Proposition 1** ✓ Généraliser le suivi post-travaux des propriétaires, et la mesure des impacts. Bâtir un faisceau large d'indicateurs : gains de confort, baisse réelle des consommations énergétique, qualité du travail des artisans, qualité de l'accompagnement, embellissement de l'habitat, qualité de l'air, qualité acoustique. Cela afin d'être en capacité d'alimenter une logique d'amélioration continue.
- Proposition 2** ✓ Faciliter et systématiser le travail de remontée d'information et de diffusion auprès de la filière professionnelle. L'objectif : diminuer le nombre de "désordres" rencontrés sur les chantiers, qui impactent négativement les résultats en terme de performance énergétique.
- Proposition 3** ✓ Expérimenter la création d'une aide spéciale de la Région dédiée au contrôle qualité. Objectif : amplifier la logique de contrôle de l'exécution des travaux réalisés, systématiser l'évaluation de la qualité et des impacts réels après travaux.
- Proposition 4** ✓ Mettre en place un médiateur pour contrôler la qualité des travaux. C'est auprès de lui que pourrait être signalé facilement un éventuel problème rencontré avec un artisan RGE.
- Proposition 5** ✓ Etudier un système contraignant de révision (voire annulation) des aides en cas de bouquets de travaux insuffisants pour garantir une qualité de rénovation satisfaisante.

LEVIER 2 : Construire un système d'évaluation des professionnels

- Proposition 1** ✓ Expérimenter un système d'évaluation des entreprises par les clients finaux. Ce système pourrait s'appuyer sur une forme de notation / scoring des artisans établie à la fois par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre. Il permettrait aux particuliers de disposer d'un système de référencement des artisans, avec liste des opérateurs de confiance.
- Proposition 2** ✓ Imaginer un système de gratification des artisans respectueux des exigences de qualité des travaux : bonus / récompense pour délais tenus, qualité des travaux... avec un financement possible via une caisse spéciale qui pourrait être alimentée par les CEE.

TÉMOIGNAGE FRÉDÉRIC LAROCHE

Responsable Pôle Bâtiment Durable CD2E

“ L'une des missions du CD2E est d'organiser la remontée d'informations sur les rénovations performantes en région ; cela en lien avec les acteurs des territoires notamment le SPEE, et l'Agence de qualité construction. Toute cette matière permet de mieux comprendre les "désordres" qui peuvent intervenir sur les chantiers ; et à partir de là d'identifier des points d'amélioration à capitaliser auprès des professionnels de terrain.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que les professionnels détiennent les bonnes expertises, mais que c'est souvent dans la coordination, c'est-à-dire le lien entre les expertises, que le bas blaise. Cela concerne les sujets de traitement des ponts thermiques, de système de ventilation, de gestion des interfaces. L'un des points majeurs d'amélioration concerne donc le développement à grande échelle de cette compétence de coordination des travaux. L'un des objectifs du CD2E est de contribuer à diffuser et capitaliser ces retours d'expérience et enseignements au plus grand nombre pour contribuer à une meilleure prise en charge par les professionnels de l'enjeu de la coordination.



3^e PARTIE

COMMENT IMPLIQUER DURABLEMENT LES COLLECTIVITÉS ?

Dans le cadre du développement progressif du cadre d'intervention stratégique régional pour la massification de la réhabilitation énergétique du parc de logements privés, la Région souhaite mettre en place une dynamique de co-construction avec les territoires. Sur ce sujet porteur d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques, les collectivités locales sont naturellement en première ligne.

Tout l'enjeu est de construire une implication forte et durable de ces dernières, à la fois comme relais privilégiés de la politique régionale dans les territoires, mais aussi comme des parties prenantes d'une dynamique locale de la rénovation, intégrée dans un projet de territoire et adaptée à ses réalités propres.



CLÉ DE RÉUSSITE 1

ANIMER UNE DYNAMIQUE DE DIALOGUE TERRITORIAL

La majorité des participants au Forum a jugé inutile de créer de nouvelles instances de dialogue régional. Les instances existantes (commission environnement du ScoT, des EPCI, instance du PCT-PCAET... étant pertinentes et suffisantes). En revanche, plusieurs leviers ont été posés pour garantir une coopération optimale entre l'instance régionale et les différents niveaux locaux. L'enjeu exprimé est d'assurer une bonne régulation des échanges et décisions, et une appropriation forte des territoires.

LEVIER 1 : Co-construire les stratégies avec les territoires et les professionnels du bâtiment

- Proposition 1** ✓ Associer les élus locaux à toutes les strates de décision relatives à la stratégie régionale de rénovation énergétique. Avec comme enjeux en ligne de mire :
- **la stabilisation des financements** à la rénovation, une meilleure adaptation et répartition des moyens à déployer
 - **le partage des objectifs et des résultats de la stratégie** par l'ensemble des EPCI impliqués sur la mise en place des guichets locaux
 - **un volet Diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs**, dont les professionnels du bâtiment et de l'immobilier
 - **la définition de pilotes locaux et des périmètres d'intervention pertinents au regard des réalités de territoire** (quelle échelle efficace ? la ville ? le quartier ?)
- Proposition 2** ✓ Construire une culture commune de la rénovation et de la performance énergétique, partagée par l'ensemble des acteurs locaux (services déconcentrés, Région et collectivités), mais aussi au sein de chaque collectivité entre ses différents services, notamment entre les services Logement (privilégiant une entrée «bâti») et les services

Développement durable (priviliégiant une entrée «Habiter»). L'objectif : harmoniser le discours et identifier un argumentaire commun, afin d'éviter l'empilement des «marques», et les dissensions internes entre services.

Proposition 3

- ✓ **Concierter et co-construire la déclinaison locale des objectifs de rénovation** avec les territoires. Dans le double objectif :
 - d'adapter les plans d'actions locaux et de **fixer des objectifs de performance clairs, différenciés et réalistes** au regard des spécificités territoriales ;
 - **d'adapter l'offre de service régional** à la typologie de l'habitat des territoires, aux caractéristiques du tissu économique et du tissu des services publics de proximité.

Cela posé, certaines attentes relatives aux spécificités respectives de l'urbain et du rural se sont aussi exprimées :

Proposition 4

EN TERRITOIRES URBAINS

- **Soutenir les collectivités dans leur politique de l'habitat**, en les incitant à y inscrire l'enjeu de rénovation énergétique.
- **Multiplier et concerter la mise en place d'OPAH et de PIG**. Cela afin d'initier une politique locale claire en matière de logement, à l'échelle de chaque territoire.
- Dans la même logique, **inscrire la rénovation énergétique dans les différents plans et programmes relatifs aux projets de territoire** (PLH, SCOT, PADD, PLU, PCAET)

Proposition 5

EN TERRITOIRES RURAUX

- **Soutenir les communes dans leurs projets de rénovation des logements communaux** et du bâti communal. Cela dans l'optique de maintenir la population et d'en accueillir de nouvelles, de revaloriser l'image du territoire (lutte contre la pauvreté et la précarité) et de faire levier sur le développement économique.
- Augmenter les aides à la rénovation énergétique dans le cadre des OPAH et des PIG

Proposition 6

- ✓ **Déployer les guichets uniques au coeur des territoires, en co-définissant leur implantation selon le double critère du nombre d'habitants et de la densité du tissu des artisans locaux**. Dans les territoires urbains, il fait sens pour la majorité des participants que ces guichets locaux seront portés, en termes de pilotage et d'animation, par les communautés de communes. Si les participants issus des territoires ruraux ne remettent pas en cause l'échelon intercommunale, en revanche la mise en oeuvre opérationnelle des guichets méritent à leurs yeux de faire l'objet d'une analyse et d'un maillage spécifique. Voici les principales propositions faites sur ce point précis.

QUEL MAILLAGE DES GUICHETS ET RELAIS LOCAUX EN TERRITOIRES RURAUX ?

Il a été envisagé de pouvoir s'appuyer sur deux strates d'action :

Proposition 7

- ✓ **un pilotage et une animation des guichets uniques au niveau des PETR ou des communautés de communes, avec une implication forte des élus locaux et services de l'Habitat**. Pour cela, il pourrait être envisagé :
 - d'expérimenter la création de régies internes au niveau des PETR ;
 - de mettre en place un Intranet dédiés aux élus, permettant de partager de l'information et de diffuser de la formation
 - En cas d'absence de PTRE, mettre en place des conventionnements entre les communautés de communes et les EIE.

- Proposition 8** ✓ une information et un accompagnement des populations mis en oeuvre à l'échelle des communes, avec une implication forte des maires, des équipes municipales et des secrétaires de mairies. L'échelon communal est pertinent pour :
- la mise en place de permanences au plus près des habitants ;
 - la mise en place de chartes locales de l'efficacité énergétique et de projets communs au niveau des territoire. Elle viserait à formaliser la rénovation énergétique sous l'angle des enjeux de confort de vie, de pouvoir d'achat, de développement économique et de santé.

- Proposition 9** ✓ Dans cette optique, il semble important de :
- construire une charte fédératrice des élus locaux, précisant le périmètre de leur responsabilité et l'ensemble des outils et moyens à leur disposition. L'objectif : faire de la rénovation énergétique un enjeu prioritaire à l'échelle locale, (re)créer une dynamique pérenne, et garantir la cohérence entre tous les échelons publics.
 - inciter les communes à travailler en lien étroit avec les CCAS, pour plus d'efficacité dans la lutte contre la précarité énergétique
 - accompagner la montée en compétences des agents communaux sur le sujet de la rénovation énergétique

LEVIER 2 : Un meilleur partage de la connaissance entre les acteurs

- Proposition 1** ✓ Faciliter le partage des données entre les pilotes de la politique de rénovation (Région, Etat, ADEME) et les acteurs de terrain. Objectif : faciliter les prises de décision à l'échelle locale pour répondre aux enjeux d'urbanisme, de foncier et de commerce, en particulier pour ce qui est des centres-villes.
- Proposition 2** ✓ Fournir un diagnostic (même sommaire) à chaque territoire (échelon de l'intercommunalité), afin que chaque responsable local dispose d'une bonne connaissance de l'état de son parc de logement (via diagnostics, études pré-opérationnelles)
- Proposition 3** ✓ Une valorisation et capitalisation plus large des projets de rénovation réalisées dans les différentes communes et EPCI

LEVIER 3 : Une réflexion concertée sur le financement des guichets

- Proposition 4** ✓ Identifier les moyens du déploiement de guichets uniques locaux à l'échelle des territoires. Appuyer notamment le financement des guichets uniques sur les CEE.



CLÉ DE RÉUSSITE 2

ENGAGER POLITIQUEMENT L'ÉCHELON LOCAL

Pour les participants, l'engagement politique des élus locaux est primordial. Au-delà de la compréhension "technique" de la rénovation énergétique, il s'agit de susciter une appropriation pérenne du sujet dans toutes ses dimensions sociétales : pouvoir d'achat, attractivité territoriale, bien-vivre... Cela afin de créer les conditions d'une intégration forte de l'enjeu de la rénovation au cœur des projets de territoire.

LEVIER 1 : Engager les élus locaux en première ligne

Proposition 1 ✓ Former largement l'ensemble des élus locaux pour une prise de conscience forte de l'enjeu sociétal de la politique de rénovation.

Focaliser cette démarche sur la démonstration de l'intérêt de la rénovation énergétique comme levier d'action sur les sujets de précarité, d'attractivité territoriale, d'urbanisme, d'environnement et de climat, de résilience économique. Cela afin qu'ils s'approprient durablement la stratégie de la rénovation énergétique, et mesurent les moyens mobilisables à l'aune des impacts sur leurs territoires.

Cette démarche de mobilisation peut passer par l'organisation de forums locaux en direction des élus et responsables locaux ; de visites d'opérations réalisées ; par une valorisation des élus engagés. Dans les territoires ruraux, impliquer tout particulièrement les secrétaires de mairies.

Proposition 2 ✓ Inciter les collectivités à dégager des moyens budgétaires pour financer de l'ingénierie, et des moyens humains pour l'accompagnement, le suivi et la communication. Expérimenter un système de conditionnement des aides aux communes au regard de la qualité des projets menés sur leur territoire (projets exemplaires)

LEVIER 2 : Engager les collectivités au-delà de l'information/promotion

Proposition 1 ✓ Accompagner les communes et communautés de communes dans la montée en compétences de leurs services Habitat sur les enjeux de performance énergétique

Proposition 2 ✓ Engager les collectivités locales à déployer davantage de moyens pour lutter contre la précarité énergétique. Innover en expérimentant : système de prime locale récompensant les projets de rénovation permettant de gagner une classe énergétique.



TÉMOIGNAGE ERIC CHAUVET

Responsable Energie Habitat, ALEC du Sud de l'Aisne

“ Les élus locaux, en particulier en milieu rural, sont très sensibles à l'impact économique local de la rénovation énergétique. Pouvoir être apporteur d'affaires pour les artisans de proximité leur parle beaucoup et les fait réagir très positivement. Il faudrait objectiver et valoriser davantage ces impacts positifs dans les territoires pour en faire un levier de mobilisation supplémentaire des collectivités. ”

TÉMOIGNAGE EMILIE BEURAIN

Responsable Habitat Logement, Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise

“ Se donner les moyens d'une bonne information à l'échelle locale semble être la base. En effet, si l'élu n'a pas connaissance du dispositif, il ne peut pas mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa réussite et ne peut donc pas s'engager non plus. Passé cette phase de sensibilisation, il s'agit aussi de permettre aux élus locaux d'identifier les impacts attendus pour leur territoire : une amélioration du patrimoine bâti, de meilleures conditions de vie et d'habitabilité pour les administrés, une vision esthétique du bâti plus agréable, le développement du travail pour les artisans... ”

CONCLUSION

Que vous ayez été intervenants et grands témoins lors des tables-rondes ou participants aux ateliers, vos contributions lors du FREE, le Forum Régional de l'Efficacité Énergétique, le 6 février, sont précieuses car elles sont basées sur les expériences et vécus du terrain.

Ces propositions nous permettent aujourd'hui de densifier nos réflexions communes sur le positionnement nécessaire et attendu du SPEE pour son après-expérimentation, c'est-à-dire demain.

Aussi vous suis-je fort reconnaissant de vos réflexions et travaux.

Fort de cette expérience réussie de débat et de participation nombreuse, diversifiée, constructive, productive, il est évident que nous renouvelerons et pérenniserez cet exercice pour ensemble optimiser la régie régionale de l'efficacité énergétique.

Car ce n'est pas un secret : FREE 2 est déjà en cours de préparation.

Nous vous donnerons donc rendez-vous à cette occasion à la fois pour mettre sur les rails le nouveau SPEE, avec ses objectifs de massification et d'ouverture au versant Nord de la région mais aussi pour élargir nos travaux à d'autres sujets liés à l'efficacité énergétique comme l'emploi ou l'innovation.

Car voilà bien ce qui nous anime toutes et tous : réussir une transition énergétique, dans le logement, pour améliorer toujours et encore la qualité de vie des gens en Hauts de France et développer les opportunités et le travail pour les artisans et entreprises de notre territoire régional, tout en améliorant notre empreinte écologique.

À bientôt !

FRÉDÉRIC NIHOUS

*Conseiller régional Hauts-de-France délégué à la politique énergie et à la transition énergétique,
Président du Service public de l'efficacité énergétique*



POUR EN SAVOIR PLUS, ACCÉDER VIA LES LIENS CI-DESSOUS :

Rapport d'activité 2014 - 2018 de la Régie du SPEE des Hauts-de-France

Synthèse complète du Forum régional du SPEE 2019